Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_134-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°25

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	53
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

DECHETS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSEIL D'AMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LA REDONNERIE

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération dans les instances de gouvernance de l'association Recyclerie de Redon (La Redonnerie).

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article 541-1 du Code de l'Environnement ;

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

VU la délibération n°CC2026_37 du 02 mars 2026 approuvant le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026-2032 ;

CONSIDERANT la convention de partenariat en cours avec la recyclerie de Redon formalisant le projet de soutien de REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_134-DE

CONSIDERANT que le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés se décline en 6 axes dont un vise la promotion du réemploi des objets et matériaux et vise à développer des partenariats avec les acteurs du réemploi soutenus par la collectivité ;

CONSIDERANT que la Recyclerie de Redon est un acteur reconnu et contribue activement par son activité à réduire l'enfouissement des déchets, à l'insertion des publics et à la mobilisation de nombreux bénévoles et citoyens ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver la désignation d'un élu de REDON Agglomération, invité aux instances de la Recyclerie de Redon pendant la durée du mandat 2026-2032 :**
  - **M. Yoann LE FOL**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34